

# Tableau récapitulatif des garanties Frais de Santé Contrat sur-complémentaire

<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des prestations</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Remboursement Sécurité sociale (dans le parcours de soins coordonnés)<sup>(1)</sup></b></li> </ul>	<p align="center"><b>Remboursements complémentaires à ceux du contrat socle responsable dans la limite des frais réels engagés</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Médecine courante</b></li> </ul>		
<p><u>Actes conventionnés</u></p> <p align="center"><b>Médecins non adhérents au CAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations et visites de généralistes</li> <li>Consultations et visites de spécialistes</li> <li>Actes techniques médicaux et les actes de chirurgie</li> <li>Actes d'imagerie, échographie, doppler</li> </ul>	<p align="center">70 % BR</p> <p align="center">70 % BR</p> <p align="center">70 % BR</p> <p align="center">70 % BR</p>	<p align="center"><b>120 % BR</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Optique</b></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Verres</li> <li>Monture</li> </ul>	<p align="center">60 % BR</p> <p align="center">60 % BR</p>	<p align="center"><b>100 % des montants indiqués dans l'annexe optique</b></p> <p align="center"><b>43 euros</b> (valeur 2016 pour 6% PMSS – 150 euros)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Hospitalisation médicale et chirurgicale (y compris hospitalisation médicale et chirurgicale de moins de 24 heures et intervention chirurgicale sans hospitalisation)</b></li> </ul>		
<p><u>Honoraires médicaux et chirurgicaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement conventionné - Médecins adhérents au CAS</li> </ul>	<p align="center">80 % BR</p>	<p align="center"><b>100 % FR – 200% BR</b></p>
<p><b>Tiers payant : disposition particulière permettant à l'assuré et à ses ayants droit de se faire délivrer, sans avance de frais, des produits pharmaceutiques prescrits par ordonnance et remboursés par la Sécurité sociale ou de ne pas avancer le ticket modérateur pour les dépenses engagées auprès des laboratoires de biologie et des cabinets de radiologie.</b></p>		

<sup>(1)</sup> Taux de remboursement de la Sécurité sociale si l'assuré respecte le parcours de soins coordonnés. Hors parcours de soins coordonnés ces taux de remboursements sont diminués et ce désengagement n'est pas pris en charge par la complémentaire, de même que les dépassements d'honoraires hors parcours de soins coordonnés et la participation forfaitaire de 1 €.

**BR** : Base de Remboursement de la Sécurité sociale

**MR** : Montant Remboursé par la Sécurité sociale

**TM** : Ticket Modérateur de la Sécurité sociale : Base de remboursement (BR) de la Sécurité sociale moins le montant remboursé par la Sécurité sociale (MR), avant déduction éventuelle de la participation forfaitaire de 1 € et des franchises en pharmacie, transports sanitaires et auxiliaires médicaux.

**CAS** : Contrat d'Accès aux Soins

**FR** : Frais Réels

**NR** : Non Remboursé

**PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (montant prévisionnel pour 2016 : 3218 €)

**TA** : Tarif d'Autorité

**La participation forfaitaire de 1€ non remboursée par la Sécurité sociale n'est pas prise en charge par l'assureur**

## ANNEXE Optique

### Verres

La garantie relative aux verres est fixée comme suit, par verre, selon la correction à apporter :

**Si un bénéficiaire va chez un opticien en dehors du réseau Itelis**, sa garantie est limitée aux montants définis ci-dessous (sans bénéfice des tarifs négociés) en fonction de son défaut visuel et de son niveau de correction, pour chacun des verres :

Classe de défaut visuel	Définition		Hors réseau	
			Verre adulte et enfant	
	Puissance en dioptrie (myopie ou hypermétropie)	Cylindre (astigmatisme)	Verre simple foyer	Verre progressif
Classe 1	0 à 2	Inférieur ou égal à 2	—	—
Classe 2	0 à 2	de 2,25 à 4	—	—
	2,25 à 4	Inférieur ou égal à 4	—	—
Classe 3	2,25 à 4	de 2,25 à 4	—	—
	4,25 à 6	Inférieur ou égal à 4	—	—
Classe 4	6,25 à 8	Inférieur ou égal à 4	<b>26 €</b>	<b>26 €</b>
	de 0 à 8	supérieur ou égal à 4,25		
Classe 5	Supérieur ou égal à 8,25	tous cylindres	<b>26 €</b>	—